



## Doute suite au verdict de la médecine du travail

Par **Devilju**, le **13/08/2013 à 10:38**

Bonjour,  
Mon amie est professeur de fitness et elle s'est mise en arrêt suite à une douleur au niveau du genou. Mais elle a fait passer cela pour un accident de travail. Or, elle n'a pas fait de faux mouvement ou autre. C'est juste suite à des gestes répétitifs (comme des flexions).  
Suite à cela, la médecine du travail a déclaré qu'elle ne pouvait plus exercer ce métier.  
Comment cela se passe ? J'ai entendu parler que le gérant devait nous verser une indemnité ? Est ce vrai ?  
Merci d'avance

Par **DSO**, le **13/08/2013 à 16:54**

Bonjour,  
Je pense que le médecin du travail a déclaré votre amie inapte définitif à tout poste dans l'entreprise.  
Si c'est le cas, l'employeur a 1 mois pour licencier votre amie s'il ne peut pas la reclasser.  
Les indemnités légales de licenciement sont doublées et votre amie aura droit à une indemnité spéciale équivalente à l'indemnité compensatrice de préavis.  
Cordialement,  
DSO

Par **pat76**, le **16/08/2013 à 16:10**

Bonjour  
Votre amie est toujours en arrêt ? L'employeur a reconnu l'accident du travail et en a fait la déclaration auprès de la CPAM.  
Votre amie est salariée du club de sport ?